

ANALYSE DES DÉCISIONS DE DUBAÏ – EAU LORS DE LA CCNUCC-COP28





United Nations
Climate Change



COP28 UAE

DUBAI 2023



EXECUTIVE SECRETARY

COP 28 PRESIDENT

SECRETARY OF THE GOVERNING BODIES



1.0 INTRODUCTION

Les sommets annuels sur le changement climatique, organisés dans diverses régions du monde, sont devenus le forum le plus important pour les interactions géopolitiques mondiales, ce qui en fait une question d'actualité dans le monde contemporain.

Les conférences mondiales à enjeux élevés sur le changement climatique rassemblent des dirigeants mondiaux, des experts techniques, des militants et des personnes de tous horizons. Ces forums sont l'occasion de réfléchir aux derniers développements scientifiques, de partager des idées et des défis, et de cultiver un consensus pour vaincre la menace la plus existentielle pour la survie de l'humanité et la santé de la planète : le changement climatique. Les conférences comportent des convergences de haut niveau, des négociations de l'aube au crépuscule, des événements parallèles sur divers thèmes et secteurs et des manifestations. Tout le monde est le bienvenu, quels que soient son pouvoir, sa richesse ou sa nationalité.

Cette analyse s'appuie sur les décisions finales de la COP28, s'appuyant sur deux positions critiques qui ont grandement rallié les peuples africains dans le compte à rebours jusqu'à Dubai ; le Sommet africain sur le climat (SAC) envisagé avec le Groupe africain des négociateurs (GAN) et la position PACJA qui exprime les points de vue généraux de la société civile africaine dans le cadre du Comité directeur des acteurs non étatiques (ANE), établi au cours du SAC.

L'analyse souligne l'importance de la COP28 car elle marque un tournant critique dans le dialogue international sur le changement climatique, huit ans après l'adoption de l'Accord de Paris, offrant à la communauté mondiale l'occasion d'évaluer les progrès de la mise en œuvre de l'Accord dans le cadre du premier bilan mondial (BM). Le Bilan mondial, qui a jusqu'à présent proposé une évaluation complète des progrès mondiaux depuis l'adoption de l'Accord de Paris, met non seulement en évidence les lacunes à travers toutes les frontières en matière de mise en œuvre des actions de réponse climatique, mais propose également les mesures nécessaires pour combler les lacunes et réaligner les efforts pour une action climatique efficace. .

L'Afrique avait des priorités claires lors de la COP28, telles qu'articulées par le GAN et celles-ci peuvent être résumées comme suit :

- a. Il s'agit d'une décision ambitieuse dans le cadre du programme de travail sur les voies d'une transition juste qui opérationnalise l'équité dans les voies d'atténuation, d'adaptation et de financement dans le cadre de l'Accord de Paris et qui tient compte des besoins et des circonstances uniques du continent. Cela devrait garantir une transition juste et équitable vers un développement à faibles émissions de carbone et résilient au changement climatique.
- b. Ambition et mise en œuvre renforcées en matière d'atténuation par les pays développés. Les pays développés devraient intensifier leurs actions d'atténuation et fournir le soutien nécessaire aux pays en développement pour qu'ils contribuent leur juste part à l'action climatique.
- c. Les pays développés devraient mettre à jour et mettre en œuvre leurs CDN et leurs stratégies à long terme de manière crédible et ambitieuse, conformément aux décisions de la COP26 et aux preuves scientifiques fournies par le rapport du Groupe de travail III du GIEC, qui aligne les objectifs politiques à court et à long terme avec un Voie 1,5°C.
- d. Un soutien accru devrait être fourni aux pays en développement pour qu'ils mettent en œuvre leurs ambitieuses CDN dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté.

- e. L'appel au financement climatique et à une réforme radicale de l'architecture financière mondiale a été fort lors du sommet africain sur le climat. En plus de l'engagement de 100 milliards par an d'ici 2020 des pays riches, cela devrait être un élément important à ne pas occulter.
- f. Les pays développés doivent fournir des financements et faciliter les investissements nécessaires aux transitions justes.
- g. Le programme de travail visant à accroître de toute urgence les ambitions et la mise en œuvre en matière d'atténuation au cours de cette décennie doit accélérer les actions concrètes visant à combler le déficit d'atténuation existant et aux objectifs connexes de l'Accord de Paris.
- h. Reconnaissance de l'Afrique en tant que région ayant des besoins et des circonstances particulières

2.0 CONTEXTE

La COP28 s'est déroulée dans un contexte de détérioration des indicateurs mondiaux des impacts du changement climatique, qui sont bien corroborés par toutes les analyses, y compris le rapport du Bilan Mondial, le rapport des écarts d'adaptation et le rapport AR6 du GIEC. Ces rapports ont un point commun : le changement climatique a un impact de plus en plus négatif sur le progrès économique et social en Afrique. Avec une projection selon laquelle 90 % des pauvres de la planète vivront en Afrique d'ici 2030, atteindre l'ODD 1 (éradication de la pauvreté) sera une tâche ardue si des mesures urgentes ne sont pas prises pour résoudre ce problème.

Les rapports soulignent que les causes des défis de l'Afrique sont de nature structurelle, en particulier dans le commerce mondial et le système financier, perpétuant la crise de la dette. Les économies africaines ont été structurées par des héritages coloniaux (exportateurs de matières premières et importateurs de produits à valeur ajoutée) et des déséquilibres commerciaux et maintenant, avec un nombre croissant de pays africains en surendettement, - certains liés à des prêts pour faire face à la crise climatique - le risque d'endettement la détresse et les défauts de paiement augmentent. Ces éléments ont été bien reflétés dans l'esprit et la lettre du Bilan mondial.

Une géopolitique mondiale plus complexe a continué de prévaloir, englobant la crise russo-ukrainienne (énergie, perturbations du marché) ; attrait croissant des énergies fossiles (gaz africain, réouverture des centrales à charbon) et pays hôte de la COP28 avec des conversations changeantes et une protection des économies dépendantes du pétrole. La propagation de fausses solutions par des cartels mondiaux désireux de perpétuer leur statut d'émission a vu l'inrodination des marchés du carbone comme une solution au financement climatique de l'Afrique dans la préparation du Sommet africain sur le climat.

Le Sommet africain sur le climat, dont le principal résultat a été la Déclaration de Nairobi, a également été un rouage important dans l'élaboration de la COP28. Présenté comme une opportunité d'investissement et l'Afrique ayant des solutions au changement climatique mondial, et avec la revendication que les pays africains soient traités comme des acteurs égaux, ce cadre a eu des implications sur le principe fondamental de l'Accord de Paris – les responsabilités communes mais différenciées basées sur les capacités respectives.

Une partie des acteurs, notamment la société civile, restait sceptique sur la crédibilité de la COP28, compte tenu des liens alarmants entre le président de la COP, le sultan Ahmed Al Jaber, et l'industrie des énergies fossiles. De nombreuses allégations ont été répandues selon lesquelles le président exploiterait sa position pour conclure des accords pétroliers et gaziers dans le monde entier, jetant

ainsi le doute sur sa capacité à présider les négociations cruciales visant à nuire à ses entreprises. L'appel au respect des principes de transparence, de responsabilité et d'impartialité, garantissant que les résultats de la COP28 reflètent véritablement l'engagement mondial à lutter contre le changement climatique, est resté audacieux.

Notre Topline sur la COP28 :

- ◆ Les questions critiques pertinentes pour l'Afrique et le désir collectif de lutter contre la crise climatique, notamment l'adaptation, le financement de l'adaptation et l'objectif mondial sur l'adaptation, restent marginaux et controversés, et lents à prendre des décisions, reportant de deux ans supplémentaires l'obtention de l'OMA.
- ◆ Le texte concernant la transition vers l'abandon des combustibles fossiles semble être plus progressif que transformateur, et il peut même être mal interprété par certains car il n'aborde pas spécifiquement « l'élimination progressive des combustibles fossiles ». Le prochain défi important sera d'établir des objectifs clairs pour la transition, ce qui pourrait s'avérer être un processus long et difficile. Il pourrait également être difficile d'obtenir des engagements contraignants à cet égard dans un avenir proche.
- ◆ Nous avons souligné l'importance pour les pays développés de respecter leurs engagements en matière de financement climatique. Malheureusement, la COP28 n'a encore pris aucune mesure significative à cette fin.
- ◆ Nous saluons la litanie de déclarations thématiques sectorielles couvrant des questions critiques telles que la santé, l'eau, l'alimentation, l'agriculture et la biodiversité avec des changements transformateurs concrets à apporter d'ici 2030, mais prévenons néanmoins que ceux-ci ne peuvent pas être mis en œuvre avec un financement volontaire. L'Accord de Paris doit peser sa juste part dans la mise en œuvre de ces déclarations.
- ◆ Mise en garde contre la promotion des marchés du carbone à la fois en tant que panacée pour le financement climatique et les mesures d'atténuation, comme indiqué dans le pilier « Fournir des marchés du carbone de haute intégrité » de la Déclaration des dirigeants des Émirats arabes unis sur un cadre mondial de financement climatique.
- ◆ Souligner la nécessité d'actions pragmatiques pour lutter contre le changement climatique, la pauvreté et le développement durable en tant que questions interdépendantes tout en s'attaquant au fardeau de la dette des pays en développement et en réformant l'architecture financière internationale.
- ◆ Appel à la CCNUCC pour reprendre le contrôle des processus aux cartels pétroliers mondiaux et aux pourvoyeurs de retards d'action, car ces cartels nuisent au monde et à leur engagement à lutter véritablement contre le changement climatique.

3.0 NOTRE POINT DE VUE SUR LES DÉCISIONS PERTINENTES POUR L'AFRIQUE, DANS TOUS LES DOMAINES THÉMATIQUES

A. Élimination progressive des combustibles fossiles

Position de GAN et PACJA

- ◆ Un langage et un engagement plus forts en faveur de l'élimination progressive des combustibles fossiles dans le contexte d'une transition juste
- ◆ L'élimination progressive des combustibles fossiles, l'action la plus importante nécessaire pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et inverser le réchauffement climatique.
- ◆ Lors de la COP28, les parties ont convenu d'abandonner les combustibles fossiles, longtemps après avoir examiné des textes qui s'étaient éloignés de la mention explicite des combustibles fossiles. « Même si nous n'avons pas tourné la page de l'ère des combustibles fossiles à Dubaï, ce résultat est le début de la fin », a déclaré le Secrétaire exécutif de l'ONU sur les changements climatiques, Simon Stiell, dans son discours de clôture. « Désormais, tous les gouvernements et toutes les entreprises doivent transformer sans tarder ces engagements en résultats concrets pour l'économie réelle. »
- ◆ Il existe, néanmoins, d'autres éléments problématiques de fausses solutions dans la gestion des émissions mondiales de carbone, notamment l'inclusion du captage et du stockage du carbone pour les « secteurs difficiles à réduire », le gaz comme carburant de transition et les progrès limités en matière d'élimination des subventions aux combustibles fossiles.

Notre avis :

- ◆ L'Accord, adopté le 13 décembre 2023, a marqué un moment historique dans la lutte mondiale contre le changement climatique en appelant les pays à œuvrer en faveur d'une « transition vers l'abandon des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques ». C'est la première fois que les combustibles fossiles, qui sont responsables de la plupart des émissions anthropiques de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique, sont explicitement mentionnés dans un accord de l'ONU sur le climat – une défaite significative pour les lobbies financés par les combustibles fossiles.
- ◆ Toutefois, l'accord n'utilise pas le terme plus fort « élimination progressive », qui impliquerait une fin plus rapide et plus décisive de l'utilisation du charbon, du pétrole et du gaz. La différence entre « transition » et « élimination progressive » n'est pas seulement sémantique, mais aussi politique et économique, car elle reflète les intérêts et les pressions des différents pays et secteurs qui dépendent des combustibles fossiles.
- ◆ L'Accord laisse également la possibilité d'utiliser des combustibles fossiles « réduits », ce qui signifie capter et stocker une partie des émissions de dioxyde de carbone provenant de la combustion. Cependant, cette technologie reste coûteuse et n'a pas encore fait ses preuves à grande échelle.
- ◆ L'Accord marque le « début de la fin » de l'ère des combustibles fossiles, mais il montre également qu'il reste encore un long chemin à parcourir pour atteindre un monde à zéro émission nette d'ici

2050, comme l'exige la science pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

- ◆ S'éloigner des combustibles fossiles en l'absence d'objectifs nationaux clairs, liés par un quantum pouvant être surveillé dans des délais spécifiés, n'est qu'une autre liste de souhaits. Cela ouvre les négociations à une autre bataille prolongée sur les matrices de transition et les moyens du processus de transition.
- ◆ Une déception majeure, et un défi pour la justice climatique, est l'échec de la COP28 à obtenir de nouveaux engagements financiers pour abandonner les combustibles fossiles et s'adapter aux impacts climatiques.

B. Garantir le programme d'adaptation

Programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'Objectif mondial d'adaptation (OMA) mentionné dans la décision 7/CMA.3

Position de GAN & PACJA :

1. Un soutien accru devrait être fourni aux pays en développement pour qu'ils mettent en œuvre leurs ambitieuses CDN dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté.
2. Lors de la COP28, les gouvernements doivent convenir d'un résultat solide, ambitieux et axé sur des solutions concernant la mise en œuvre du OMA afin de contribuer à accélérer les mesures d'adaptation à l'échelle mondiale. Le cadre OMA doit être complet avec des mesures et des indicateurs permettant de mesurer les progrès vers la mise en œuvre de cet objectif.
3. L'adaptation doit être considérée comme une priorité mondiale, avec un financement sécurisé basé sur des subventions au niveau mondial pour accélérer l'action d'adaptation à grande échelle, grâce à des financements nouveaux et supplémentaires, des capacités et un transfert de technologie entre les pays en développement et les pays moins développés.
4. Notre analyse des progrès réalisés dans la réalisation de l'Objectif mondial sur l'adaptation (OMA) est tempérée par les progrès réalisés par l'équipe de négociation à la clôture du SB58, à Bonn, sans grand progrès tangible sur cet objectif. D'emblée, il est important de préciser que le GGA n'a pas été sécurisé et que notre analyse des progrès enregistrés est donc basée sur le chemin à parcourir.

<i>Avancées</i>	<i>Lacunes et pertes</i>
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Adoption du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale pour guider la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation et l'examen des progrès globaux dans sa réalisation en vue de réduire les impacts négatifs, les risques et les vulnérabilités croissants associés au changement climatique, ainsi que renforcer l'action et le soutien à l'adaptation ; 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ L'objectif mondial sur l'adaptation n'a pas été atteint à Dubaï conformément au programme de travail Glasgow-Sharma el-Sheikh.

<i>Avancées</i>	<i>Lacunes et pertes</i>
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Exhorte les Parties et invite les parties prenantes non-Parties à poursuivre la réalisation du GGA et à accroître l'ambition et à renforcer l'action et le soutien en matière d'adaptation, à accélérer une action rapide à l'échelle et à tous les niveaux, du local au mondial, en alignement avec d'autres cadres mondiaux, en vue d'atteindre, entre autres, les objectifs suivants d'ici 2030 et progressivement au-delà : ◆ Réduire considérablement la pénurie d'eau induite par le climat et améliorer la résilience climatique aux risques liés à l'eau en vue d'un approvisionnement en eau résilient au climat, d'un assainissement résilient au climat et d'un accès à une eau potable sûre et abordable pour tous ; ◆ Parvenir à une production alimentaire et agricole résiliente au changement climatique, ainsi qu'à l'approvisionnement et à la distribution de nourriture, ainsi qu'à accroître la production durable et régénératrice et l'accès équitable à une alimentation et une nutrition adéquates pour tous ; ◆ Atteindre la résilience face aux impacts sanitaires liés au changement climatique, promouvoir des services de santé résilients au climat et réduire considérablement la morbidité et la mortalité liées au climat, en particulier dans les communautés les plus vulnérables ; ◆ Réduire les impacts climatiques sur les écosystèmes et la biodiversité, et accélérer le recours à des solutions d'adaptation fondées sur les écosystèmes et à des solutions fondées sur la nature, notamment par la gestion, l'amélioration, la restauration et la conservation ainsi que la protection des écosystèmes terrestres, des eaux intérieures, de montagne, marins et côtiers ; ◆ Accroître la résilience des infrastructures et des établissements humains aux impacts du changement climatique afin de garantir des services essentiels de base et continus pour tous, et minimiser les impacts liés au climat sur les infrastructures et les établissements humains ; 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Affirme qu'aucune charge de rapportage supplémentaire n'est imposée aux Parties grâce à la mise en œuvre du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale ; invite les Parties à inclure volontairement dans leurs communications sur l'adaptation, leurs rapports biennaux sur la transparence, leurs plans nationaux d'adaptation, leurs communications nationales et leurs contributions déterminées au niveau national des informations quantitatives et/ou qualitatives relatives aux objectifs mentionnés aux paragraphes 9 et 10 ci-dessus et aux considérations transversales mentionnées aux paragraphes 13 et 14 ci-dessus ; et encourage les Parties à rendre compte des progrès, des bonnes pratiques, des expériences et des enseignements tirés en ce qui concerne la mise en œuvre du cadre dans leurs communications et rapports au titre des décisions 9/CMA.1, 18/CMA.1 et 19/CMA.1.

<i>Avancées</i>	<i>Lacunes et pertes</i>
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réduire considérablement les effets néfastes du changement climatique sur l'éradication de la pauvreté et les moyens de subsistance, notamment en promouvant le recours à des mesures de protection sociale adaptatives pour tous ; ◆ Souligne que le Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale devrait catalyser et renforcer la coopération régionale et internationale sur l'intensification des mesures d'adaptation et le soutien entre les Parties, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales ; ◆ Reconnaît que les moyens de mise en œuvre de l'adaptation, tels que le financement, le transfert de technologie et le renforcement des capacités, sont cruciaux pour la mise en œuvre du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale et reconnaît également que des facteurs tels que le leadership, les arrangements institutionnels, les politiques, les données et les connaissances, les compétences et l'éducation, la participation du public et une gouvernance renforcée et inclusive sont également essentiels pour permettre la mise en œuvre des mesures d'adaptation. ◆ Décide de lancer un programme de travail biennal entre les Émirats arabes unis et Belém sur des indicateurs permettant de mesurer les progrès réalisés vers les objectifs mentionnés aux paragraphes 9 et 10 ci-dessus en vue d'identifier et, si nécessaire, de développer des indicateurs et des éléments quantifiés potentiels pour ces objectifs. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Incapacité à atteindre les objectifs de mobilisation de fonds : la COP28 a réussi à obtenir de nouvelles promesses de don d'un montant de 187,74 millions de dollars de la part de 15 contributeurs, au 10 décembre 2023, en direction de l'objectif de mobilisation des ressources du Fonds d'adaptation pour 2023 de 300 millions de dollars. Cela reste en deçà des engagements pris à Glasgow de doubler le financement de l'adaptation pour le porter à 40 milliards de dollars par an. ◆ Les décisions encouragent la poursuite et l'augmentation des contributions volontaires de ressources financières au Fonds d'adaptation. Encore une fois, un autre écart par rapport à l'Accord de Paris. ◆ En outre, la décision de mener un programme de deux ans sur l'OMA, avec une nouvelle série d'ateliers inutiles, révèle un manque d'urgence inquiétant dans la réponse aux communautés qui ont cruellement besoin d'actions d'adaptation plus rapides et de renforcement de la résilience. ◆ Il est devenu évident que les pays développés utilisent des tactiques dilatoires pour éviter de remplir leur engagement de fournir les fonds climatiques nécessaires à une action d'adaptation efficace.

Notre point de vue sur les progrès réalisés en matière d'adaptation :

- ◆ Déplorer l'absence de résultat tangible sur l'objectif mondial d'adaptation.
- ◆ La COP28 s'est terminée sans obtenir d'engagements forts pour « plus que doubler » les flux financiers d'adaptation vers l'Afrique, mais l'adaptation reste la priorité la plus importante pour l'Afrique, consciente des niveaux disproportionnés de vulnérabilités et des impacts négatifs sur ses populations et ses économies.
- ◆ Saluer les engagements progressifs dans le cadre du Cadre mondial des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale visant à garantir certains objectifs liés à l'eau, à la santé, à une alimentation résiliente et à l'agriculture d'ici 2030.
- ◆ La pression en faveur d'un objectif mondial ambitieux en matière d'adaptation ne peut être rationalisée par une pression en faveur d'une mise en œuvre volontaire de cet objectif, en particulier avec un leadership au niveau national et sans un engagement fort en faveur du financement climatique mondial.
- ◆ Les moyens de mise en œuvre sont censés être un élément clé de l'OMA, cela n'a pas été clairement pris en compte dans le cadre. Le texte de décision actuel ne le fait pas ressortir.
- ◆ Changement climatique et santé
- ◆ La Déclaration de la COP28 sur le climat et la santé, qui s'inspire largement de la Position africaine commune sur le changement climatique et la santé, a, au 13 décembre, été approuvée par 143 pays. La déclaration sur la santé a maintenu un objectif mondial commun visant à renforcer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de lutte contre le changement climatique et de santé alignées sur les pistes d'atténuation et d'adaptation. La déclaration maintient la recommandation visant à aborder les questions de changement climatique et de santé par le biais de l'approche « Une seule santé », qui est au cœur de notre position commune sur le changement climatique et la santé. Un milliard de dollars de promesses de financement pour le climat et la santé ont été obtenus auprès d'une douzaine de partenaires. Il est toutefois nécessaire de préciser quel pourcentage de cet engagement est nouveau et progressif. Les domaines prioritaires d'application de ces fonds et les voies d'accès à ces fonds doivent être discutés pour garantir que l'Afrique puisse y accéder.
- ◆ PACJA appelle à une approche prudente du changement climatique et de la santé sur la base de :
- ◆ La santé, comme cela a été le cas avec la réponse au changement climatique centrée sur l'atténuation en Afrique, laisse présager une autre plate-forme pour siphonner le financement climatique indispensable vers des multinationales pharmaceutiques profiteuses et bien connectées dans les pays riches.
- ◆ En tant qu'impératif de la justice climatique, la réponse dans le domaine du changement climatique et de la santé devrait chercher à renforcer la réponse centrée sur les personnes et à s'attaquer aux impacts du changement climatique sur les principaux facteurs de santé - les principes fondamentaux liés à l'accès à l'eau, à l'assainissement, à des produits sains et nutritifs. les aliments, entre autres éléments primaires.

C. Financement climatique

Position de GAN & PACJA :

1. En tant que moyen crucial de mise en œuvre de l'ambition climatique, les pays développés devraient prendre des engagements financiers substantiels et combler le déficit persistant dans la livraison des 100 milliards de dollars promis par an depuis 2020, et recalibrer leurs efforts pour répondre aux besoins financiers, désormais en dollars des milliards.
2. Appeler les pays développés à élargir l'accès au financement climatique pour l'adaptation, fourni aux pays africains sous forme de subventions, et qui doit être nouveau et complémentaire à l'aide publique au développement (APD), en fonction de leurs besoins et de leurs circonstances particulières.

Notre avis en tant que PACJA :

- ◆ Nous soulignons l'importance pour les pays développés de respecter leurs engagements en matière de financement climatique ; malheureusement, la COP28 n'a encore pris aucune mesure significative en faveur de l'objectif de financement.
- ◆ Nous affirmons en outre que les demandes actuelles de financement climatique se chiffrent en milliards de dollars et que la projection précédente de 100 milliards de dollars par an devrait être recalibrée à la hausse.
- ◆ Bien qu'une mobilisation significative des financements publics et privés soit cruciale, l'importance de remédier à l'endettement des pays (africains) en développement et de réformer l'architecture financière internationale doit être accordée à des mesures pragmatiques, au-delà de la rhétorique.
- ◆ Nous saluons les promesses et les engagements en faveur du financement climatique du Fonds vert pour le climat, du Fonds d'adaptation, du Fonds pour les pays les moins avancés et du Fonds spécial pour le changement climatique, notant avec inquiétude que ces engagements sont bien en deçà des fonds attendus.
- ◆ Mise en garde contre la promotion des marchés du carbone à la fois en tant que panacée pour le financement climatique et les mesures d'atténuation, comme indiqué dans le pilier « Fournir des marchés du carbone de haute intégrité » de la Déclaration des dirigeants des Émirats arabes unis sur un cadre mondial de financement climatique.

D. Pertes et dommages

Opérationnalisation des nouveaux dispositifs de financement, y compris un Fonds destiné à répondre aux pertes et dommages mentionné aux paragraphes 2 et 3 des décisions 2/CP.27 et 2/CMA.4

: Position du GAN sur l'opérationnalisation du Fonds pour pertes et dommages

La COP 28 devrait rendre le Fonds opérationnel ; y compris avec l'adoption d'un instrument de gouvernance. La COP 28 doit lancer la SNLD et convenir d'une institution hôte dotée de la capacité et du mandat nécessaires pour fournir un soutien technique en matière de pertes et de dommages aux pays en développement. Sur la base des offres actuelles, l'Afrique soutient que le bureau de l'UNDRR soit basé à Nairobi en tant qu'hôte potentiel du SNLD. Cette mesure aidera les pays africains à faire face aux impacts irréversibles du changement climatique et contribuera au relèvement des communautés touchées.

<i>Avancées réalisées</i>	<i>Lacunes et pertes</i>
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Création du Fonds des Pertes et Dommages ◆ Approbation de l'instrument de gouvernance du Fonds, décision sur le fait que le Fonds sera desservi par un nouveau secrétariat dédié et indépendant ; décision sur le Fonds devant être dirigé et supervisé par un Conseil d'administration ; décision de désigner le Fonds comme entité chargée du fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, au service également de l'Accord de Paris ◆ Décider que le Conseil d'administration du Fonds se verra conférer la personnalité juridique et la capacité juridique nécessaire pour s'acquitter de ses rôles et fonctions, en particulier la capacité juridique de négocier, conclure et conclure un accord d'hébergement avec la Banque mondiale en tant qu'administrateur intérimaire et hôte du secrétariat du Fonds ◆ éventail de soutien au fonds – le Fonds fournira un soutien pour répondre aux pertes et dommages économiques et non économiques associés aux effets néfastes du changement climatique. Ce soutien peut inclure un financement complémentaire aux actions humanitaires entreprises immédiatement après un événement météorologique extrême ; financement pour le relèvement, la reconstruction ou la réhabilitation à moyen ou long terme ; et le financement d'actions destinées à lutter contre les événements à évolution lente. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ La Banque mondiale en tant qu'hôte intérimaire compte tenu de son histoire de service à l'Afrique avec des services de prêts douteux ◆ La contribution au fonds est volontaire - Les pays développés parties sont invités à continuer à fournir un soutien et à encourager les autres Parties à fournir, ou à continuer de fournir un soutien, sur une base volontaire, pour les activités visant à remédier aux pertes et dommages ; ◆ La pertinence et l'accessibilité de ce fonds pourraient constituer un défi, comme cela a été le cas avec le Fonds vert pour le climat (FVC) – il faut prêter attention aux processus menant au développement des modalités d'accès. ◆ La portée du soutien à obtenir du fonds P&D peut être obscurcie par d'autres mécanismes de financement existants, car le Fonds se concentrera sur les lacunes prioritaires dans le paysage actuel des institutions, y compris les institutions mondiales, régionales et nationales, qui financent des activités liées à la réponse. aux pertes et aux dommages. Le soutien du fonds est un soutien complémentaire et supplémentaire destiné à améliorer la rapidité et l'adéquation de la réponse. La question clé est de savoir si les lacunes prioritaires sont bien comprises

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ◆ Le Fonds possédera la personnalité juridique internationale et la capacité juridique appropriée nécessaire à l'exercice de ses fonctions, à la réalisation de ses objectifs et à la protection de ses intérêts, en particulier la capacité de conclure des contrats, d'acquérir et de céder des biens meubles et biens immobiliers et d'engager des poursuites judiciaires pour défendre ses intérêts. Le Fonds bénéficiera des privilèges et immunités nécessaires à la réalisation indépendante de son objectif. ◆ Le fonds se concentre sur les priorités et les besoins des pays en développement et vulnérables, tout en prenant en compte les besoins des communautés vulnérables au climat ; ◆ Mesures intégrées pour accélérer le fonctionnement du fonds - Demander au secrétariat de la CCNUCC de convoquer la première réunion du Conseil d'administration du Fonds au plus tard le 31 janvier 2024, et de convoquer les réunions suivantes jusqu'à ce que le secrétariat du Fonds soit opérationnel ; ◆ Les promesses de don obtenues jusqu'à présent soutiennent la mise en œuvre du fonds. 700 millions de dollars promis, bien au-dessus des 400 dollars nécessaires pour rendre le fonds opérationnel. ◆ Progrès réalisés dans l'opérationnalisation du réseau de Santiago sur les pertes et dommages et son hébergement à travers un consortium de l'UNDRR et de l'UNOPS | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Le conseil d'administration du fonds L&D donne dès le départ le pouvoir aux pays développés. - Le conseil d'administration sera composé de 26 membres, répartis comme suit : (a) 12 membres issus des pays développés ; (b) 3 membres des États d'Asie-Pacifique ; (c) 3 membres issus des États africains ; (d) 3 membres provenant des États d'Amérique latine et des Caraïbes ; (e) 2 membres issus de petits États insulaires en développement ; (f) 2 membres issus des pays les moins avancés ; (g) 1 membre issu d'un pays en développement non inclus dans les groupes régionaux et les circonscriptions visés au paragraphe 17 (b à f) ci-dessus. ◆ Le Fonds propose de fournir des financements sous forme de subventions et de prêts hautement concessionnels sur la base de la politique du Conseil (VIII, 57) ◆ L'allocation de fonds ne semble pas tenir compte de la nécessité de renforcer les mesures visant à éviter les catastrophes, notamment en réponse aux alertes précoces sur les événements météorologiques extrêmes. ◆ Les promesses de don à ce fonds, à hauteur de 700 millions de dollars, restent pathétiques, trop faibles pour répondre à l'ampleur des besoins. |
|---|--|

Notre avis en tant que PACJA :

- ◆ Le succès de ce Fonds dépendra largement des modalités opérationnelles, des modalités d'accès, des instruments financiers et des structures de financement qui doivent être développés et approuvés par le Conseil. Pour garantir des modalités opérationnelles progressives, nous appelons à une plus grande participation (notamment de la société civile), dans la plus grande mesure possible, à l'élaboration de ces modalités d'accès.
- ◆ Nous exhortons les pays développés à faire preuve de transparence et de responsabilité dans la démonstration de leurs contributions au Fonds des pertes et dommages, conformément au

principe de responsabilité commune mais différenciée et de capacités respectives.

- ◆ Mettre en garde contre le reconditionnement du financement climatique et/ou de l'APD existant dans les promesses de pertes et de dommages des pays développés
- ◆ S'opposer à l'application de prêts concessionnels comme mécanisme de financement des pertes et des dommages, en particulier pour les pays en développement et les pays vulnérables.
- ◆ Appel à l'application du principe de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives pour garantir une reconstitution durable du Fonds et des mécanismes d'accès réactifs pour les communautés en première ligne de la crise.
- ◆ Appeler à une plus grande responsabilité de la part des membres du conseil d'administration du fonds, en particulier ceux du Nord, dans leur exercice de gouvernance collective du Fonds afin de garantir qu'il réponde aux attentes de ceux qui sont en première ligne de la crise climatique.

E. Bilan mondial :

Résultat attendu de GAN dans le cadre de l'inventaire mondial

1. **Principe directeur** : toute action climatique post-cop28 doit être guidée par la justice/l'équité
 - a. Déterminer comment nous pouvons nous aligner collectivement sur des voies justes et équitables pour atteindre 1,5°C sans aller au-delà de l'objectif de l'Accord de Paris énoncé à l'article 2.1 de « ..renforcer la réponse mondiale à la menace du changement climatique dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté »
2. Reconnaissance des impératifs de développement durable et d'éradication de la pauvreté de ceux qui enregistrent les progrès les plus faibles vers les ODD et garantir que ces pays disposent du soutien et de l'espace politique dont ils ont besoin pour mettre en œuvre efficacement l'Accord de Paris.
3. Le changement climatique est une question de développement pour l'Afrique et les besoins et défis de développement de l'Afrique doivent être reconnus.
4. L'Afrique a réalisé les progrès régionaux les plus faibles vers les ODD et est la région la plus sous-développée au monde - Aucun pays africain n'obtient le score vert pour 13 des 17 ODD.

Nous avons été très clairs dans notre appel à l'action, fondé sur les preuves présentées par le BM, qui démontrent que les températures mondiales atteignent des niveaux alarmants et que l'écart dans les mesures d'adaptation se creuse. Les négociations sur la BM ont donné les résultats suivants :

- ◆ Un appel à une action d'adaptation urgente, progressive, transformationnelle et pilotée par les pays, basée sur différentes circonstances nationales ;
- ◆ Décision de poursuivre et de renforcer le dialogue de Charm el-Cheikh entre les Parties, les organisations compétentes et les parties prenantes pour échanger des points de vue et améliorer la compréhension de la portée de l'article 2, paragraphe 1 (c), de l'Accord de Paris et de sa complémentarité avec l'article 9 de l'Accord de Paris. l'Accord de Paris visé dans la décision 1/CMA.4 jusqu'en 2025 et prend note de la décision -/CMA.5 ;18
- ◆ Décision d'établir un nombre indéterminé de dialogues sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial ;
- ◆ Décision de convoquer un nombre indéterminé de dialogue ministériel de haut niveau lors de sa

sixième session sur la nécessité urgente d'augmenter le financement de l'adaptation, en tenant compte des résultats du bilan mondial liés à l'adaptation, et d'assurer la mobilisation par les pays développés parties du soutien à l'adaptation promis ;

- ◆ Décision d'établir un programme de mise en œuvre technologique, soutenu, entre autres, par les entités opérationnelles du mécanisme financier, pour renforcer le soutien à la mise en œuvre des priorités technologiques identifiées par les pays en développement et pour relever les défis identifiés lors de la première évaluation périodique du Mécanisme technologique

F. Transition juste : Le programme de travail pour une transition juste des Émirats arabes unis - Décision -/ CMA.5

Position du GAN : L'Afrique appelle à l'adoption d'une décision ambitieuse dans le cadre du programme de travail sur les voies de transition juste qui opérationnalisent l'équité dans les voies d'atténuation, d'adaptation et de financement dans le cadre de l'Accord de Paris et est consciente des besoins et des circonstances uniques du continent. Cela devrait garantir une transition juste et équitable vers un développement à faibles émissions de carbone et résilient au changement climatique.

Avancées réalisées	Lacunes
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Programme de travail pour une transition juste des Émirats arabes unis institué ◆ Reconnaître que les transitions justes concernent tous les pays, et reconnaître en outre les besoins spécifiques et les circonstances particulières des pays en développement parties, en particulier ceux qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique, comme le prévoit la Convention, 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Même si les éléments à considérer sont suffisamment larges et renforcent la réalisation de l'Agenda 2030 et de l'Accord de Paris, ils présentent des lacunes potentielles qui peuvent être exploitées par les pays développés pour retarder la transition tant attendue. ◆ Financement pour une transition juste – ce n'est pas explicite dans le texte et il n'est pas très clair ce que signifie la coopération internationale en tant que catalyseur de voies de transition juste vers la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris tel qu'utilisé dans le texte.

- ◆ Décide que le programme de travail comprendra les éléments suivants : A. Des voies de transition juste pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris énoncés à l'article 2, paragraphe 1, dans le contexte de l'article 2, paragraphe 2 ; B. Une transition juste et équitable, qui englobe des voies incluant des dimensions énergétiques, socio-économiques, de main-d'œuvre et autres, qui doivent toutes être basées sur des priorités de développement définies au niveau national et inclure la protection sociale afin d'atténuer les impacts potentiels associés à la transition ; C. Opportunités, défis et obstacles liés au développement durable et à l'éradication de la pauvreté dans le cadre des transitions mondiales vers de faibles émissions et la résilience climatique, en tenant compte des priorités de développement définies au niveau national ; D. Approches visant à renforcer l'adaptation et la résilience climatique aux niveaux national et international ; E. Transition juste de la main-d'œuvre et création de travail décent et d'emplois de qualité conformément aux priorités de développement définies au niveau national, notamment par le biais du dialogue social, de la protection sociale et de la reconnaissance des droits du travail ; F. Des approches inclusives et participatives pour des transitions justes qui ne laissent personne de côté ; G. La coopération internationale en tant que catalyseur de voies de transition juste vers la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris ;
- ◆ Décide que la mise en œuvre du programme de travail commencera immédiatement après la cinquième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris en vue que le programme de travail éclaire le deuxième bilan mondial et d'autres processus pertinents, y compris la table ronde ministérielle annuelle de haut niveau sur une transition juste, et convient d'examiner l'efficacité et l'efficience du programme de travail et d'envisager sa poursuite

Notre avis :

- ◆ Nous saluons le programme de travail sur une transition juste qui ouvre la voie à la conception d'un programme global et insistons sur une approche de financement, au-delà de la coopération internationale.
- ◆ Pour plus de clarté, nous insistons sur une transition qui soit à l'échelle du secteur, gracieuse, juste, sensible au genre et équitable et qui tienne compte des réalités socio-économiques et politiques des différentes régions et nations, ainsi que des impératifs de justice climatique.
- ◆ En tant que dénominateur, les transitions doivent être équitables, justes et ancrées sur les principes de justice climatique et ne doivent pas permettre aux pays développés de perpétuer et de consolider de manière déraisonnable leurs intérêts économiques et d'investissement injustes qui ont abouti à la pauvreté, au chômage, à des conflits liés aux minerais et aux ressources, et pire encore, un bain de sang en Afrique.

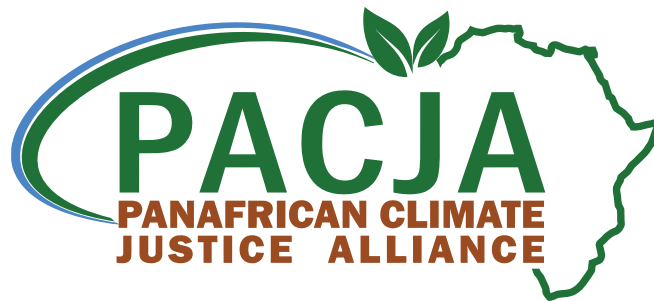
Les besoins et circonstances particuliers de l'Afrique

Le processus d'inscription du point de l'ordre du jour sur les besoins et circonstances particuliers de l'Afrique a débuté lors des dernières étapes des négociations à Paris lors de la COP 21, lorsque les ministres africains ont demandé à la présidence française « d'entreprendre des consultations sur la question de la vulnérabilité de l'Afrique » en au lendemain de la COP.

Le président de la COP21 a répondu en convoquant des consultations informelles en vue de faire rapport à la COP22 suivante. Les présidents successifs de la COP ont convoqué des consultations informelles sur l'ordre du jour sans que celui-ci figure à l'ordre du jour officiel de la COP.

Le GAN s'est encore battu pour que ces questions soient inscrites à l'ordre du jour officiel de la COP28 lors de consultations sous la présidence de la COP28, désireuse que cela soit reflété comme un élément principal.

Un examen d'un certain nombre de textes de décision montre la référence aux besoins et circonstances particuliers. Cependant, cette référence n'est pas l'apanage de l'Afrique dans la plupart des textes.



ENTRER EN CONTACT

Panafrican Climate Justice Alliance (PACJA)



Continental Secretariat, J13
Kabarnet Road, Off Ngong Road

P. O. Box 51005 00200
Nairobi, Kenya



+254 20 8075808



info@pacja.org



www.pacja.org



COP28
UAE